

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 23 septembre 2019

Délibération n° 2019 – 23/09/2019 – 6

Campagne d'emplois 2020
Personnels BIATSS

- VU le code de l'éducation,
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis du comité technique rendu en ses séances du 10 et 17 septembre 2019
- VU l'avis du conseil académique rendu en sa séance du 16 septembre 2019

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 32 Quorum : 16 Membres présents : 17 Membres représentés : 7 Total : 24	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 1 Suffrages exprimés : 23 Pour : 16 Contre : 7
---	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve la campagne d'emplois 2020 pour les personnels BIATSS.**

Dijon, le 24 septembre 2019

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

P.J. : Campagne d'emplois 2020 par composante – BIATSS, enseignants, enseignants-chercheurs
Campagne d'emplois 2020 par service – BIATSS
Documentaire complémentaire – campagne d'emplois 2020

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement